



Premier ministre

Service Communication

Hôtel de Matignon, le 25 juillet 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nomination des garants de la convention citoyenne

A la demande du Premier ministre, les présidents de l'Assemblée nationale, du Sénat, et du Conseil économique, social et environnemental, ont nommé les garants de la Convention citoyenne.

La Convention citoyenne sera composée de 150 citoyens tirés au sort et représentatifs de la diversité de la société. Elle répond à la double attente des Français, révélée par le Grand débat, d'aller plus loin dans la lutte contre le changement climatique et de donner davantage de place à la participation citoyenne dans la décision publique ; ainsi qu'à la nécessité de rassembler les Français autour de solutions concrètes pour lutter contre les gaz à effet de serre.

Le rôle du collège des garants est d'assurer l'indépendance des travaux de la Convention, en veillant notamment au respect des principes d'impartialité et de sincérité. A cette fin, les garants suivront les travaux du comité d'organisation, co-présidé par Laurence TUBIANA et Thierry PECH et dont Julien BLANCHET sera le rapporteur, qui réunit des personnalités qualifiées dans le domaine de l'écologie, de la démocratie participative et des sujets économiques et sociaux, deux représentants désignés par le Ministère de la transition écologique et solidaire, et des représentants de la convention citoyenne elle-même qui seront désignés ultérieurement.

Le collège des garants est composé de trois personnalités :

- Anne FRAGO, nommée par le président de l'Assemblée nationale : directrice du service Culture et questions sociales de l'Assemblée nationale, Anne FRAGO s'est emparée des nouveaux enjeux en matière de démocratie participative. Elle a ainsi été cheffe du secrétariat de la commission de réflexion « numérique et libertés » qui associait à parité au collège des députés un collège d'experts de la société civile pour définir un ensemble de recommandations relatives à la protection des libertés publiques à l'âge numérique (2014-2015). Elle a également eu la responsabilité du groupe de travail « démocratie numérique et nouvelles formes de participation citoyennes », mis en place par le Président de l'Assemblée, dont le but était de réfléchir à la façon d'organiser, dans le respect du principe représentatif, la participation des citoyens aux travaux du Parlement (2017-2018).
- Michèle KADI, nommée par le Président du Sénat : directrice générale honoraire des services du Sénat, Michèle KADI a occupé des postes variés au sein de la Haute

Assemblée. Débutant à la direction des ressources humaines et de la formation, elle a rejoint la commission des affaires économiques où elle s'est particulièrement investie dans le secteur de l'industrie, de l'énergie et de la recherche. Elle a notamment assuré le secrétariat d'une commission d'enquête sur l'indépendance énergétique de la France. Elle a également été directrice de la communication du Sénat, dont elle a accompagné la mutation digitale. Enfin, une décennie à la direction de la séance lui a permis de s'impliquer dans l'informatisation et la dématérialisation de la procédure législative. Son expérience en séance publique fait d'elle une observatrice privilégiée de la tenue et de l'organisation des débats parlementaires.

- Cyril DION, nommé par le Président du Conseil économique, social et environnemental : investi depuis plusieurs années sur les questions de transition écologique, à la tête de plusieurs organisations et initiatives visant à fédérer et accompagner les citoyens engagés dans ce domaine, Cyril DION a notamment créé en 2007, avec Pierre RABHI et le Mouvement Colibris, qui s'est donné pour mission « d'inspirer, relier et soutenir les citoyens engagés dans une démarche de transition individuelle et collective ». Il a également cofondé en 2012 le magazine Kaizen et la collection « Domaine du possible » aux éditions Actes Sud. Il est également le co-réalisateur, avec Mélanie LAURENT, et le scénariste du film documentaire Demain, sorti au cinéma le 2 décembre 2015.

Le tirage au sort par téléphone des 150 participants à la convention citoyenne pour le climat aura lieu cet été et la première réunion se tiendra au début du mois d'octobre. Les conclusions des travaux de la convention citoyenne seront rendues au début de l'année 2020.

Contacts : 01 42 75 50 78/79 – communication@pm.gouv.fr